



# CONFÉRENCE CITOYENNE SUR L'AIDE, L'ENTRAIDE ET LES SOLIDARITÉS



*Les engagements de la Mutualité*

**PLACE**  
DE LA **SANTÉ**



**Au dernier trimestre 2021**, la Conférence citoyenne initiée par la Mutualité Française a donné la parole à un panel de **70 citoyens** illustratifs de la diversité de la population française sur le sujet de l'aide, de l'entraide et des nouvelles solidarités.

A l'issue des **3 week-ends de travaux**, un avis composé de **25 propositions** a été partagé auprès des mutuelles et des acteurs publics. La Mutualité Française s'est engagée à étudier ces propositions et à y apporter des réponses lors de son **Congrès de septembre 2022**.



- **Conférence citoyenne**  
**Octobre - Décembre 2021**
  - 70 citoyens et citoyennes
  - 3 week-ends de travaux
  - 25 intervenants
  - Un avis composé de 25 propositions
- **Réunions interrégionales mutualistes**  
**Février - Mai 2022**
  - 9 ateliers de travail avec les mutualistes
  - 790 participants
- **Congrès de la Mutualité Française**  
**Septembre 2022**
  - 11 engagements de la Mutualité Française

# 1

## “ Les travaux et l’avis de la Conférence citoyenne ”



---

*Soucieuse de comprendre les nouvelles fractures de la société française et de proposer des solutions pour tisser de nouvelles solidarités en amont de son Congrès de septembre 2022, la Mutualité Française a lancé à l’automne 2021 une démarche délibérative indépendante, la Conférence Citoyenne.*

---

Un panel de 70 personnes, illustratif de la diversité de la population française, s’est réuni pendant 7 jours entre octobre et décembre 2021 pour formuler des propositions visant à améliorer les conditions de vie en France et à favoriser le développement des liens sociaux. Des intervenants experts et des acteurs de terrain sont venus former et informer les membres de la Conférence pour leur permettre de mener des débats de qualité et de produire un avis éclairé. Le processus d’information et de délibération s’est déroulé en l’absence de la Mutualité Française, afin de préserver l’indépendance de la démarche. La démarche a été accompagnée par Res publica et un comité de gouvernance a été mis en place et piloté par Stéphane Junique, vice-président de la Mutualité Française.

---

***L’avis est le fruit d’une délibération et non simplement l’agrégation d’opinions individuelles. Il a été approuvé par 49 voix et toutes les propositions n’ont pas fait consensus entre les membres.***

---

“ Nous sommes très satisfaits d’avoir initié une démarche démocratique et d’avoir créé les conditions d’expression pour que des hommes et des femmes, non spécialistes des questions de protection sociale, puissent s’exprimer. Il est intéressant de voir les points sur lesquels ces personnes sont arrivées à converger. Cet avis est un véritable thermomètre social de la perception des solidarités. ”

Éric Chenut, Président de la Mutualité Française.

# 2

## “ Les travaux des mutualistes ”

---

***Si la Mutualité Française a souhaité organiser une telle démarche citoyenne en amont de son Congrès, c'est pour ouvrir les réflexions à des propositions extérieures au mouvement mutualiste.***

---

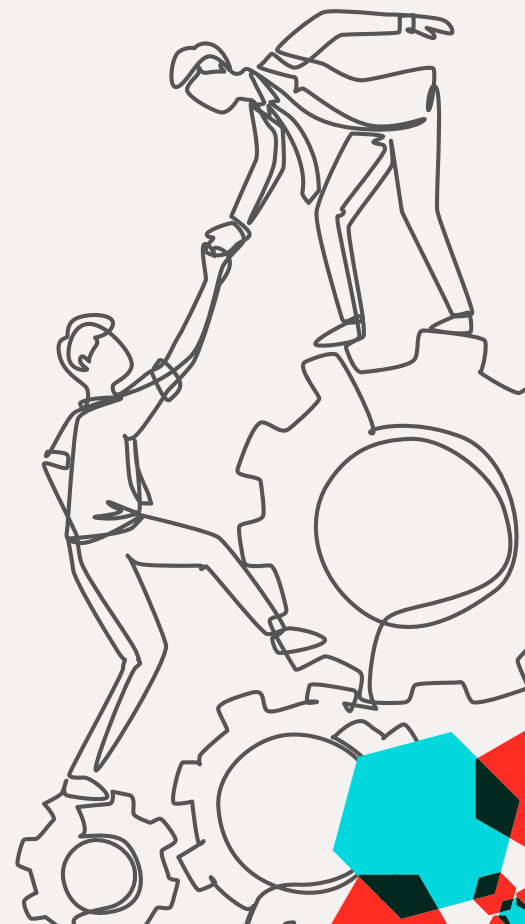
“ *Même si l'avis de la Conférence citoyenne n'engage pas la Mutualité Française, nous avons décidé de l'instruire dans nos instances, via nos réunions interrégionales préparatoires à notre Congrès. Nous allons partager le résultat de ces travaux à la fois auprès de nos mutuelles adhérentes mais également auprès des acteurs publics. Certaines propositions serviront à alimenter des pistes d'actions sur le long terme des mutuelles.* ”

Éric Chenut, Président de la Mutualité Française.

**De mars à mai 2022, les propositions relevant du périmètre des mutuelles ont fait l'objet d'ateliers lors de 9 réunions interrégionales réunissant des mutualistes avec l'objectif :**

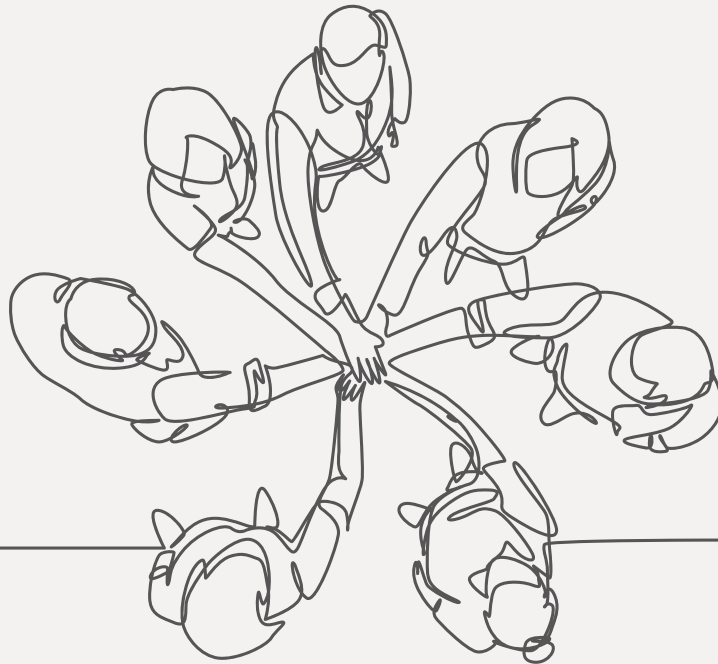
- D'assurer une bonne appropriation de l'avis par le mouvement mutualiste,
- De prioriser les propositions et de travailler à la concrétisation de certaines propositions identifiées au préalable comme relevant du périmètre des mutuelles.

**Les mutualistes se sont saisis des propositions formulées par les membres de la Conférence Citoyenne. Ils les ont approfondies en suggérant des mesures concrètes que pourraient mettre en œuvre la Mutualité Française et les mutuelles.**



# 3

## “ Les engagements de la Mutualité Française ”



---

*Une séquence dédiée lors du Congrès de la Mutualité le jeudi 8 septembre a été l'occasion de présenter les engagements aux congressistes, en présence de citoyens ayant participé à la conférence et qui ont pu témoigner de leur expérience.*

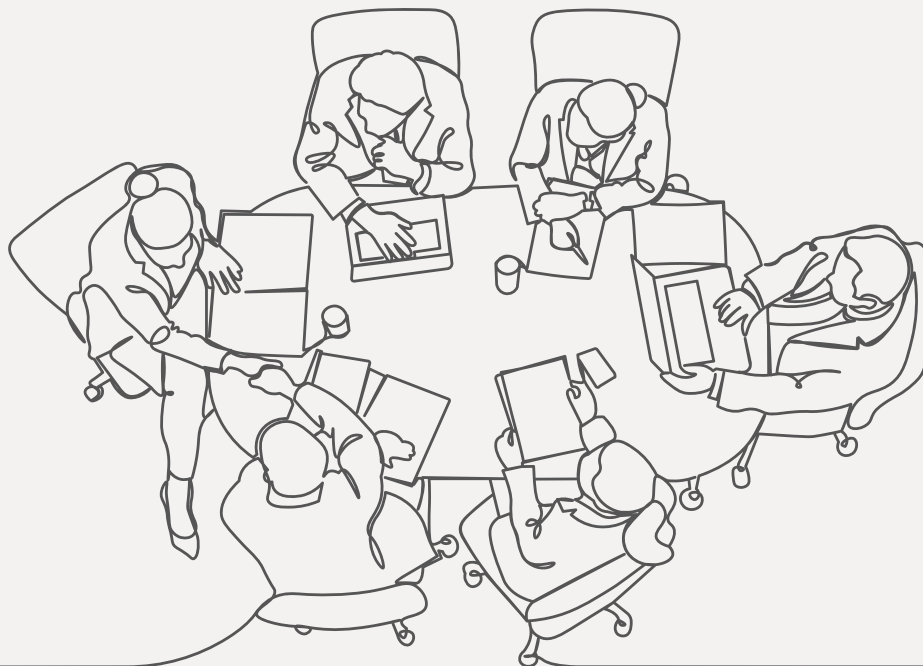
---

### **Ces engagements de la Mutualité Française visent à :**

- satisfaire certaines des recommandations de l'avis ;
- faire connaître et à amplifier les réponses que les mutuelles incluent d'ores et déjà dans leur offre globale auprès de leurs adhérents et des Français ;
- intégrer ces solutions dans le cadre des orientations et des propositions structurantes que la Mutualité Française porte sur les thématiques concernées.

### **Ils sont organisés pour répondre à trois questionnements :**

- Comment améliorer les droits et leur effectivité ?
- Comment conforter les protections existantes ?
- Comment développer de nouvelles protections face aux nouveaux risques ?



**Parmi les propositions des citoyens, trois idées transverses s’inscrivent dans certains engagements :**

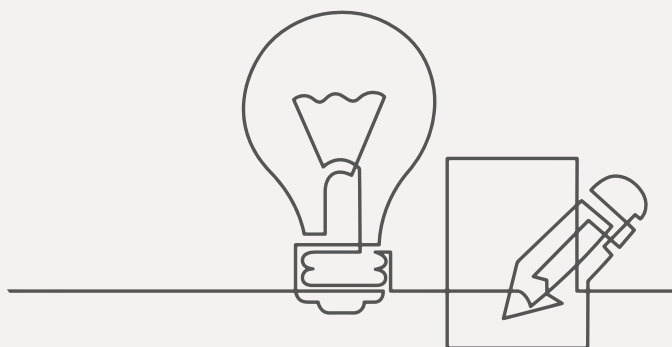
- Réduire l’isolement social.
- Favoriser l’engagement bénévole.
- Favoriser la solidarité de proximité.

**Il est à noter qu’un certain nombre de propositions formulées par la conférence citoyenne (par exemple : « créer un revenu de subsistance pour tous », « harmoniser et simplifier la distribution des aides et allocations sociales ») n’ont pas été retenues et ceci principalement pour deux raisons :**

- soit elles sont hors-champs d’intervention, de compétence ou de métiers des mutuelles ;
- soit la Mutualité Française n’a pas la capacité d’agir seule ou en partenariat auprès des autorités compétentes.

**En lien avec la raison d’être de la Mutualité Française dévoilée également lors de son Congrès, les engagements seront mis en œuvre au plan national et régional, par les Mutuelles, les groupements, la Fédération et les Unions régionales. A cet effet, des « fiches action » seront mises à disposition, en déclinaison des trois axes mentionnés dans le document présent.**

**Par ailleurs, des modalités de reporting seront proposées afin de permettre à la Fédération de compiler les réalisations en cours ou lancées afin d’en rendre compte mais aussi les mettre en valeur dans le cadre de notre communication d’influence.**



---

### POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET LEUR EFFECTIVITÉ, LA MUTUALITÉ FRANÇAISE S'ENGAGE POUR :

---

- **Plaider en faveur de mesures qui permettent de rendre effectif l'accès aux soins de premier recours en :**
  - développant l'exercice regroupé de professionnels de santé relevant de plusieurs spécialités ;
  - accélérant la délégation de tâches et le partage de compétences entre des professionnels de santé ;
  - recherchant leur juste rémunération
- **Réduire les distorsions entre droits formels et droits réels en :**
  - œuvrant pour la réduction de la fracture numérique : développement d'actions menées par les unions régionales auprès de publics sensibles ainsi que de partenariats avec des acteurs de la médiation numérique (exemples : Mednum, « Old up », etc.) ;
  - promouvant la simplification du système de santé par la modernisation de la Carte vitale, en visant à terme une carte universelle de santé regroupant les données de l'Assurance maladie obligatoire, de l'Assurance maladie complémentaire et du dossier médical partagé ;
  - revendiquant plus de moyens mis à disposition des mutuelles pour l'accompagnement des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) ;
  - promouvant la pratique d'une médecine plus inclusive : développer une approche genrée de la santé et favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux soins (suivi gynécologique adapté, soins dentaires pour les personnes en situation de handicap mental...)
  - améliorant les conditions d'accès aux dispositifs médicaux par le biais de plateforme de prêt ou de location de matériel qui viennent prévenir ou compenser une déficience, un handicap, une perte d'autonomie, comme par exemple un fauteuil roulant (technicothèques) ;
  - travaillant à la diffusion de la citoyenneté sociale, notamment en partenariat avec l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S).
- **Favoriser l'engagement mutuel en :**
  - amplifiant l'action des Unions régionales dans l'animation au niveau local du débat sur les questions éthiques et la prévention.



## POUR CONFORTER LES PROTECTIONS EXISTANTES ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ, LA MUTUALITÉ FRANÇAISE S'ENGAGE POUR :

- **Renforcer les dispositifs en faveur des personnes âgées, des jeunes et des aidants en :**
  - facilitant l'autonomie sociale des jeunes par le bénéfice de la couverture complémentaire santé parentale sous le statut d'ayant droit majeur responsable, statut qui permet de concilier continuité de la protection sociale et autonomie ;
  - revendiquant une égalité fiscale en matière de couverture santé par le biais d'un allègement de taxe sur les contrats de complémentaires santé et prévoyance des personnes ne disposant pas de participation de la part de l'employeur ou de dispositif fiscal adapté à sa situation professionnelle, avec une baisse plus forte pour les jeunes ;
  - généralisant des dispositifs de services pour les aidants dans les contrats de complémentaire santé et prévoyance mutualistes ;
  - développant les initiatives des mutuelles de prévoyance-retraite, par exemple celles visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées, ou réunissant sous un même toit des personnes en situation de dépendance et des jeunes, étudiants notamment, ou bien encore les gammes de produits d'épargne dédiés avec conseil et accompagnement personnalisés ;
  - nouant des partenariats avec des associations spécialisées.
- **Poursuivre la promotion d'une meilleure prise en compte de la santé mentale par :**
  - son plaidoyer pour une déstigmatisation des troubles mentaux, pour leur dépistage et leur prévention ;
  - le remboursement de consultations de psychologues.
- **Développer le mécénat de compétence auprès d'associations et d'organismes qui agissent :**
  - sur le champ de la santé et plus largement de la protection sociale ;
  - en faveur de l'insertion et la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi, des SDF ou des anciens détenus ;
  - en faveur de l'accompagnement des personnes migrantes.
- **Favoriser l'extension des dispositifs de prévention et de bilan de santé dans les territoires en :**
  - son plaidoyer pour une déstigmatisation des troubles mentaux, pour leur dépistage et leur prévention ;





---

## POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES PROTECTIONS FACE A DE NOUVEAUX RISQUES, LA MUTUALITÉ FRANÇAISE S'ENGAGE POUR :

---

- **Des protections sociales durables qui :**

- prennent en compte l'impact de l'environnement et du changement climatique sur la santé et le système de protection sociale ;
- renforcent le pilotage stratégique des politiques publiques en santé environnementale au plan national et territorial ;
- soient définies en associant davantage les citoyens notamment par le développement de la démocratie en santé et l'association des parties prenantes.

- **Soutenir les institutions européennes et internationales :**

- dans leur mobilisation en faveur de la transition écologique et de la solidarité internationale (pandémies, accès aux soins des personnes les plus démunies...), en lien avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire et des organisations représentatives de la Mutualité, de l'assurance et de la protection sociale aux niveaux européen et international.

- **Mieux couvrir l'ensemble de la population vis-à-vis :**

- des risques liés à la prévoyance, avec pour préalable l'harmonisation des garanties, l'amélioration du niveau et de la lisibilité de l'information, une généralisation de l'accès à un bilan formalisé, des négociations de branche et dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics en cours ;
- de la dépendance, avec la mise en place d'une couverture généralisée de ce risque, mesure qui nécessite le vote et la mise en œuvre d'une loi de programmation Autonomie.

- **Anticiper le développement de maladies liées au changement climatique, au travers :**

- des actions de prévention, notamment en santé environnementale, menées par les mutuelles et la Mutualité Française (plus de 10 000 actions par an) ;
- des stratégies liées à la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) des groupements gestionnaires de service de soins et d'accompagnements mutualistes (SSAM) ;
- de la promotion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en matière d'investissement des Mutuelles pour porter des projets innovants à impact social et environnemental dédiés à la santé et au médico-social ;
- de l'intégration de la dimension environnementale dans les référentiels utilisés dans les SSAM

